

STAGE D'ÉTÉ 2022

Enfants et jeunes de 4 à 18 ans



Parc des Eaux-Vives

Dates :

- 1 ☐ 4 - 8 juillet 2 ☐ 11 - 15 juillet 3 ☐ 18 - 22 juillet 4 ☐ 25 - 29 juillet
5 ☐ 1 - 5 août 6 ☐ 8 - 12 août 7 ☐ 15 - 19 août

Horaires :

- ☐ 09h00 à 12h00 ☐ 13h30 à 16h30 ☐ repas : 12h00 à 13h15
☐ 09h00 à 16h30 (repas inclus)

Les enfants sont pris en charge dès 08h30 et jusqu'à 17h00

Tarifs :

Membre :	½ journée : 350.-	Repas : 100.-	Journée : 750.-
Non-membre :	½ journée : 450.-	Repas : 100.-	Journée : 850.-

Repas – allergies ou restrictions :

Remarques :

.....

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse : Loc. : No. Postal :

Adresse e-mail :

Tél. mobile : Tél. privé :

Niveau estimé :

Membre du TCG : ☐ Oui ☐ Non

Facture électronique : ☐ Oui ☐ Non

Signature obligatoire au verso

Conditions générales d'inscription

1. La priorité sera donnée aux enfants membres du Tennis Club de Genève.
2. Seul un formulaire de stage entièrement complété avec signature des parents sera pris en considération. Le TCG ne prendra aucune inscription par téléphone ou oralement au secrétariat.
3. La participation aux stages est conditionnée au paiement de la facture correspondante. Tant qu'une facture demeure impayée pour une précédente prestation, l'enfant ne sera pas intégré aux groupes.
4. Le Responsable KIDS opère le choix des groupes en fonction du niveau de chaque enfant. Les demandes particulières sont prises en compte dans la mesure du possible, cependant elles ne sauraient supplanter les décisions prises par le Responsable KIDS.
5. La désinscription à un stage est possible sans frais moyennant un préavis de 7 (sept) jours avant le début du stage, par écrit uniquement. Passé ce délai, le stage sera facturé au plein tarif, sauf si l'enfant peut être remplacé par une personne sur liste d'attente, dans le même groupe et aux mêmes horaires.
6. Les créneaux horaires attribués sont valables pour toute la durée du stage. Des changements en cours de semaine ne sont pas admis, sauf cas particuliers et sans aucune garantie.
7. Il n'y aura aucun remboursement dans le cas où un enfant ne pourrait plus suivre un stage pour un motif autre que médical.
8. Le TCG prend en compte un remboursement des cours manqués lorsqu'un enfant est en incapacité physique de jouer plus de 2 jours. Un certificat médical doit alors être transmis au Club.
9. Le prix facturé comprend également la prise en charge des enfants lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de jouer. Dans ce cas, d'autres activités sont organisées en lieu et place du tennis, de sorte qu'aucun remboursement ne sera effectué pour cause de mauvais temps.
10. Chaque enfant doit être équipé et en tenue adéquate pour les stages, soit une tenue blanche, des chaussures de tennis, une casquette, une raquette et une gourde.
11. Les professeurs et moniteurs du TCG sont seuls habilités à être sur le court et à donner des instructions aux enfants. Les parents sont les bienvenus pour regarder, mais ne participent d'aucune façon aux cours.
12. Le TCG est responsable de la formation tennistique des enfants et non de leur éducation, qui est de la responsabilité des parents. Tout problème de comportement sera systématiquement rapporté aux parents. En cas de récidive, le TCG peut prendre la décision de changer l'enfant de groupe ou même de prononcer une suspension du stage, sans remboursement aucun.
13. Sauf avis contraire formulé par écrit, les parents autorisent le TCG à prendre les enfants en photo et à publier ces dernières sur les différents supports du Club.

Formulaire à remettre : par courrier : TC Genève, Parc des Eaux-Vives, 1207 Genève
par e-mail : stages@tc-geneve.ch

Genève, le :

Signature :